

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2012/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 janvier 2012

DCM N° 12-01-06

Objet : Convention de réservation de logements locatifs sociaux.

Rapporteur : Mme PALLEZ, Adjoint au Maire

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garantie de prêts contractés par l'Office Public de l'Habitat de Montigny-Lès-Metz pour l'acquisition-amélioration de 7 logements collectifs (5 PLUS et 2 PLAI) situés 88 rue Saint-Pierre à Metz.

En contrepartie de la garantie financière de Metz Métropole, l'Office Public de l'Habitat de Montigny-Lès-Metz s'engage à réserver à la Ville un contingent de 20% des logements produits dans le cadre de cette opération.

Cette réservation fait l'objet d'une convention dont le projet est joint en annexe. L'attribution du logement social en question sera effectuée sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et l'article R 441-5,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 5 décembre 2011 de garantir les prêts contractés par l'Office Public de l'Habitat de Montigny-Lès-Metz pour financer l'acquisition-amélioration de 7 logements collectifs (5 PLUS et 2 PLAI) situés 88 rue Saint-Pierre à Metz,

VU le courrier de l'Office Public de l'Habitat de Montigny-Lès-Metz du 8 décembre 2011 tendant à obtenir la signature de la convention qui définit les conditions de réservation du logement liées à l'acquisition-amélioration de 7 logements collectifs situés 88 rue Saint-Pierre à Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'approuver** la convention de réservation de logements locatifs sociaux ci- annexée,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Isabelle Kaucic
Adjointe au Maire

Service à l'origine de la DCM : Mission Habitat et Logement

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39

Absents : 16

Dont excusés : 16

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ